



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 mars 2020
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0356(NLE)**

**6449/20
ADD 1 REV 2**

**WTO 28
SERVICES 2
COASI 18**

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	6125/1/20 REV 1
N° doc. Cion:	13313/18 WTO 265 SERVICES 63 COASI 250 + ADD 1-12
Objet:	Décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam - Adoption

**Déclaration du Royaume de Belgique, du Royaume d'Espagne
et du Royaume des Pays-Bas concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne,
de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam**

La Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas se félicitent de la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République socialiste du Viêt Nam et souhaitent rappeler l'importance du chapitre "Commerce et développement durable" de l'accord, y compris les engagements relatifs aux conventions et principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il est en effet essentiel que les accords commerciaux contribuent efficacement au développement durable, respectent les normes internationales et garantissent des conditions de concurrence équitables.

À cet égard, la Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas saluent la ratification, par le Viêt Nam, de la convention n° 98 de l'OIT sur la négociation collective, qui entrera finalement en vigueur le 5 juillet 2020, ainsi que l'approbation du nouveau code du travail. La Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas continueront de suivre la mise en œuvre du chapitre "Commerce et développement durable" de l'accord. La Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas sont convaincus que le Viêt Nam respectera son engagement de ratifier les conventions fondamentales n^{os} 87 et 105 de l'OIT et veiller à leur mise en œuvre effective.
